

Mobilité internationale – Modification du Règlement d'Intervention et Impacts du COVID-19

Séance plénière du 26 mai 2020

- *Le CESER relève que l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité internationale est reconnu par le Conseil régional et que des mesures concrètes sont prises pour y remédier.*
- *L'assemblée invite le Conseil régional à être tout aussi attentif et réactif par rapport aux effets sur la mobilité internationale de la crise sociale et économique qui se profile. La mobilité internationale doit être un moyen important de compenser les inégalités et lutter contre les discriminations.*

Pour une réponse régionale aux effets des crises sanitaire, économique et sociale liées au COVID19 sur les mobilités internationales dans les court, moyen et long termes

Le CESER constate que le Conseil régional prend la mesure de l'impact et des conséquences de la crise sanitaire du COVID-19, en particulier sur la mobilité internationale ; et qu'il adoptera des mesures de compensation, dans une démarche d'inclusion concernant les mobilités des publics infra-bac.

Les informations et données qui remontent du territoire ainsi que des échanges avec les CESER des autres Régions, doivent nous alerter sur les conséquences économiques et sociales à moyen et long termes. A titre d'exemple, beaucoup de TPE et PME, en France comme en Europe, vont être particulièrement fragilisées et se verront dans l'impossibilité d'accueillir correctement des stagiaires.

Il est probable que dans ce contexte, les discriminations diverses auront un effet amplificateur sur les populations d'ores et déjà fragilisées, limitant encore plus leurs opportunités de mobilité internationale.

C'est le cas de femmes et de jeunes filles, représentant plus de 50 % de la population régionale, qui font face à des freins et contraintes spécifiques liés au genre. C'est aussi le cas des victimes des autres types de discriminations identifiées comme prioritaires dans le Plan d'actions 2018-2021 « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine » (genre, handicap, origine et orientation sexuelle).

Le CESER recommande au Conseil régional d'être très attentif, vigilant et particulièrement réactif vis à vis des conséquences attendues de cette crise sanitaire, économique et sociale, notamment pour ce qui concerne les mobilités transfrontalières, européennes et internationales. L'Assemblée propose au Conseil régional de faire des mobilités formelles et non formelles (éducation populaire, volontariat, chantiers bénévoles) un outil de la lutte contre les inégalités dans le cadre de sa réponse à la crise. L'Assemblée invite également la Région à vérifier que les personnes les plus vulnérables bénéficient de toutes ses interventions car la précarité et la pauvreté frappent plus les personnes les moins qualifiées et celles déjà sujettes à toutes les formes de discrimination.



Proposition de la commission C « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe »
Présidente : Annick ALLARD ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« Mobilité internationale – Modification du Règlement d'intervention et Impacts du COVID-19 »

134 votants
131 pour
3 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine